Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-42_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 20 MAI 2026

Délibération n° 42_2026

Objet : Création d'une commission Agriculture et environnement

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 15
Votants : 18

L'an deux mil vingt-six, le vingt mai, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le onze mai deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; M. LE CRAS Yann ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. SIMON Fabien (pouvoir Mme CORFDIR Claudine) ; Mme BOTTARELLI Laëtitia (pouvoir Mme WALLET Sigrid) ; Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (M. BLANES Frédéric).

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22 permettant au Conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil,

Vu la délibération en date du 15 avril 2026 portant création de commissions communales à la suite des élections municipales,

Considérant l'importance du secteur agricole sur le territoire communal, tant sur le plan économique qu'environnemental et paysager,

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer la concertation avec les acteurs agricoles locaux et de mieux prendre en compte les enjeux liés à l'agriculture (foncier, circuits courts, environnement, gestion des ressources, etc.),
Monsieur le Maire propose la création d'une nouvelle commission communale dédiée à l'agriculture.

Pour rappel, l'élection des membres des commissions a lieu à bulletin secret. Toutefois, au titre de l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Par ailleurs, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par la maire.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260520-42_2026-DE

La commission sera présidée par Monsieur le Maire ou son représentant, qui pourra être désigné en son sein.

Le conseil municipal, après délibération, par 17 voix pour et 1 abstention :

- Décide de créer une commission communale dénommée : « Commission Agriculture & Environnement » ;

- Précise que cette commission aura pour missions notamment :
  - le suivi des questions agricoles sur le territoire communal,
  - le suivi des questions environnementales sur le territoire communal
  - la concertation avec les exploitants agricoles,
  - l'étude des projets liés à l'agriculture,
  - l'étude des projets liés à l'environnement
  - l'étude des projets liés à l'alimentation,
  - la formulation d'avis consultatifs à destination du Conseil municipal ;

- Fixe la composition de la commission comme suit :

  - 5 membres du Conseil municipal désignés selon le principe de représentation proportionnelle, tout en gardant la possibilité d'associer des personnes extérieures à titre consultatif (agriculteurs, experts, partenaires institutionnels) ;

- Désigne les membres suivants :
  - M. David Derenne
  - M. Fabien Simon
  - M. Thomas Derrien
  - M. Gilles Bernard
  - Mme Marion Le Jort

Pour copie conforme,

Le Maire

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET (Morbihan)